

Communiqué de presse du 29 juin 2015 de l'Association Des Familles Homoparentales

Sondage IFOP : Les enfants nés par GPA doivent être protégés comme tous les autres enfants.

Ce [sondage](#) réalisé par l'institut **IFOP** pour le compte de l'**ADFH** paru ce 29 juin 2015 indique :

- ➔ **59 % des français considèrent que ces enfants nés par mère porteuse doivent avoir les mêmes droits** que les autres enfants nés à l'étranger de parents français
- ➔ **69 % des français veulent que ces enfants soient mentionnés sur le livret de famille de leurs parents**, reconnaissant ainsi leur filiation ^[rappel, même sondage décembre 2014 : 72%].
- ➔ **65 % des français veulent que la France reconnaisse l'état civil déjà établi par l'acte de naissance** dressé par le pays de naissance de l'enfant.

Les français reconnaissent que les enfants nés par Gestation Pour Autrui (GPA) à l'étranger de parents français ont le même droit à être reconnu et protégé que les autres.

Hormis ceux du Front National, tous les responsables politiques sont à rebours de l'opinion de leurs sympathisants qui sont favorables à ce que les enfants nés par GPA disposent d'une filiation reconnue sur un livret de famille. (Front de Gauche 91 %, Parti Socialiste 75%, EELV 80%, Modem 74%, UDI 70%, Les Républicains 74%).

Des postures politiciennes qui font un flop devant les français :

Loin d'être un sujet clivant, ces enfants nés par GPA sont au contraire un point de convergence de l'opinion des français. L'ADFH espère que ce décalage entre les français et les politiques mettra un terme définitif aux politiqueries défendues par certains (Manuel Valls, Henri Guaino, Alain Juppé, ...).

Ce sondage met en évidence le décalage entre des responsables politiques et la reconnaissance par la société d'enfants dont elle ne veut pas distinguer le mode de conception pour leur accorder plus ou moins de droits. Il signe également l'échec des mouvements conservateurs réactionnaires comme LMPT qui tentent depuis plus de 2 ans de faire croire aux français que la reconnaissance des enfants nés par GPA serait un danger sociétal et humain.

A l'heure où la Cour de Cassation va se prononcer ce vendredi 3 juillet dans deux dossiers concernant la reconnaissance des états civils des enfants nés à l'étranger par GPA, la position des français contredit le parquet général. En effet, là où 65% des français veulent que la France reconnaisse l'état civil étranger déjà établi dans le pays de naissance des enfants nés par GPA, le Procureur Jean-Claude Marin a proposé de découper cette filiation pour ne garder que le(s) parent(s) biologique(s).

Sondage complet sous ce [lien](#).



Contacts :

Alexandre URWICZ (Président) : 06.60.14.99.79

François RICO (Porte-parole) : 06.99.19.06.06

email : presse@adf.net

www.adfh.net

L'Association Des Familles Homoparentales (ADFH) est une association à but non lucratif créée suivant les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et déclarée à la Préfecture de Paris sous le numéro W751206782.